



# Carghese

— CASA CUMUNA —

## **ARRÊTÉ N°2024 – 013** **REGLEMENTANT LA CIRCULATION**

Le Maire de la commune de Cargèse ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'entreprise RESEAUX DIFFUSION interviendra rue Monseigneur COTI le 17 avril 2024 pour des travaux d'ouverture d'une tranchée sur le réseau EDF,

Considérant qu'il convient en conséquence de réglementer la circulation sur toute la voie concernée,

### **ARRÊTE**

**Article 1** : La circulation des véhicules terrestres à moteur sera interdite le 17 avril 2024 de 7h00 à 18h00, rue Monseigneur COTI.

**Article 2** : L'entreprise RESEAUX DIFFUSION devra mettre en place toutes les signalétiques d'interdiction et de détournement de la circulation, ainsi que tous les dispositifs relatifs à la sécurité des personnes et des biens.

**Article 3** : Monsieur le Maire de Cargèse ainsi que Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Vico-Cargèse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Bastia, ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours administratif adressé dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours administratif préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.

Fait à Cargèse, le 16 avril 2024



Le Maire,  
François GARIDACCI